

**Réunion du 03/06/2025**

Nombre de conseillers : 15  
en exercice : 14  
présents : 11  
votants : 11  
procuration : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de PISIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc DURIEUX, Maire.

Date de convocation : 26/05/2025

Étaient présent.e.s : Serge BENISTANT, Jean-Marc BRUCHON, Laurent CANABIT, Bernard CHORIER, Cédric DEJOINT, Jean-Luc DURIEUX, Murielle GRIFFET épouse RIVOLLET, Laurent MARCHAND, Jean-Baptiste MATHIEU, Alice NERRIERE, Michel ROBLES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent.e.s : Jessica GILLES épouse PRIGENT, Michel BOYET, Manon BREDY épouse CROS

M. Jean-Baptiste MATHIEU a été désigné comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2025-20**  
**Travaux sur réseau électricité/Convention de servitudes**

Dans le cadre des travaux de l'opération Bellevue, le raccordement des bâtiments au réseau électrique nécessite la réalisation d'une ligne souterraine.

Son passage va se faire sur les parcelles AO 42 et AO 43 appartenant à la commune de Pisieu.

Il convient donc d'autoriser l'enfouissement de cette ligne électrique par la signature d'une convention de servitudes. Il est rappelé que cet enfouissement est nécessaire à l'alimentation électrique des bâtiments de Bellevue.

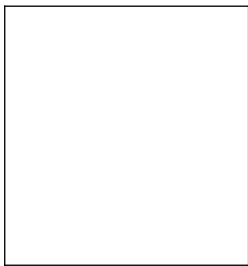
Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer afin d'autoriser ou non le Maire à signer cette convention avec ENEDIS.

Le Conseil, entendu cet exposé, et après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'établissement d'une convention de servitudes pour l'enfouissement d'une ligne électrique sur les parcelles AO 42 et AO 43.
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tout document y afférent.

\*\*\*\*\*

## **MAIRIE DE PISIEU**



**Réunion du 03/06/2025**

## **QUESTIONS DIVERSES**